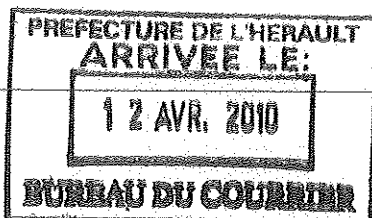


Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le .....  
Et publication ou affichage  
du .....



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 30 mars 2010

Hôtel de la Communauté de Communes du Pays de l'Or

DELIBERATION n°3-30-03-2010

Objet : élection des vice-présidents du SYMBO et des membres du bureau

	Délégués titulaires		voix	Délégués suppléants		voix
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	1	Rogé ANDREO	présent	0
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	Excusée procuration à Y.Pradeille		Pierre ADOUE	absent	0
	René CHALOT	absent	0	Philippe LAVAL	absent	0
	Marie LEVAUX	présente	1	Bernard GANIBENC	présent	0
	Michel MARTIN	Excusé procuration à C.Rouquette		Cyril ROUQUETTE	présent	1
	Alain AQUILINA	présent	1	Jacques HELSEN	présent	0
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	absent	0	Jacques GRAU	présent	1
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	1	Bernadette VIGNON	absente	0
	Hervé DIEULEFES	présent	1	Didier MARTINEZ	absent	0
	Jean Michel ROUX	absent	0	Robert PISTILLI	absent	0
	Richard PITAVAL	Excusé procuration à P. Laout		Patrick LAOUT	présent	1
	Fabrice PECQUEUR	présent	1	Cathy POHL	présente	0
	Bernard BOLUDA	présent	1	Jean CHARPENTIER	présent	0
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	1	Jean Pierre COULET	absent	0
	Luc CLAPAREDE	présent	1	Christian GESBERT	absent	0
	Yvon PELLET	Excusé procuration à A Barrandon		Gilbert PASTOR	absent	0
	Alain BARRANDON	présent	2 (1+1)	Jean Luc MEISSONNIER	absent	0
	Pierre BONNAL	Excusé procuration à J Raymond		Pierre DUDIEUZERE	absent	0
	Joël RAYMOND	présent	2 (1+1)	Arnaud MOYNIER	absent	0
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	6 (3+3)	André VEZINHET	absent	0
	Yvon PRADEILLE	présent	5 (3+1+1)	Christian JEAN	absent	0
	Jean-Marcel CASTET	excusé	0	José SOROLLA	absent	0
	Michel GUIBAL	Excusé- procuration à C Barral		Christophe MORALES	absent	0
	Cyril MEUNIER	Excusé- procuration à M Pétard		François LIBERTI	absent	0
	Monique PETARD	Présente	6 (3+3)	Frédéric LAFFORGUE	absent	0
Total voix titulaires			30	Total voix suppléants		3

M BARRAL rappelle au Comité syndical qu'il a approuvé, par délibération du 4 mars 2010, une révision de ses statuts modifiant le nombre de ses vice-présidents et instaurant un bureau.

Il propose de procéder aux scrutins correspondants, selon les modalités ci-après rappelées :

**- vice-présidents**

Le Comité syndical élit en son sein 5 vice-présidents.

- un EPCI adhérent ne peut se voir attribuer plusieurs vice-présidences,
- si le Président du SYMBO est issu du collège départemental, cas actuel, les vice-présidences sont attribuées ainsi que suit :
  - o 1<sup>ère</sup> vice présidence pour le collège des EPCI,
  - o 2<sup>ème</sup> vice-présidence pour le collège départemental,
  - o 3<sup>ème</sup> vice présidence pour le collège des EPCI,
  - o 4<sup>ème</sup> vice-présidence pour le au collège départemental.
  - o 5<sup>ème</sup> vice présidence pour le au collège des EPCI.

**- membres du bureau**

Le Bureau est composé :

- du Président du Syndicat mixte,
- des cinq Vice-présidents,
- d'1 délégué désigné au sein du collège départemental,
- de 4 délégués intercommunaux : 1 pour chaque EPCI adhérent.

**- modalités d'élection des Vice-présidents et des membres du bureau**

Les vice-présidents et membres du bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu .

.....  
**A l'issue des scrutins, M BARRAL proclame les résultats suivants.**

**1/ Vice-présidents :**

Sont élus à l'unanimité:

- |  |                 |
|--|-----------------|
| o 1 <sup>ère</sup> vice-présidence (collège des EPCI)      | Marie LEVAUX    |
| o 2 <sup>ème</sup> vice-présidence (collège départemental) | Cyril MEUNIER   |
| o 3 <sup>ème</sup> vice-présidence (collège des EPCI)      | Hervé DIEULEFES |
| o 4 <sup>ème</sup> vice-présidence (collège départemental) | Yvon PRADEILLE  |
| o 5 <sup>ème</sup> vice-présidence (collège des EPCI)      | Joël RAYMOND    |

**2/ Membres du bureau :**

Sont membres de droit en application des statuts :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| o Le Président :             | Claude BARRAL  |
| o Les cinq vice-présidents : | Marie LEVAUX<br>Cyril MEUNIER<br>Hervé DIEULEFES<br>Yvon PRADEILLE<br>Joël RAYMOND |

Autres membres, élus à l'unanimité:

- |  |                |
|--|----------------|
| o Pour le collège départemental :                        | Monique PETARD |
| o Pour la Communauté de Communes du pays de Lunel        | Sylvie OBJOIS  |
| o Pour la Communauté de Communes du pays de l'Or)        | Roger MONTIEL  |
| o Pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier)     | Luc CLAPAREDE  |
| o Pour la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup | Pierre ANTOINE |

Pour extrait conforme

Le Président

  
Claude BARRAL